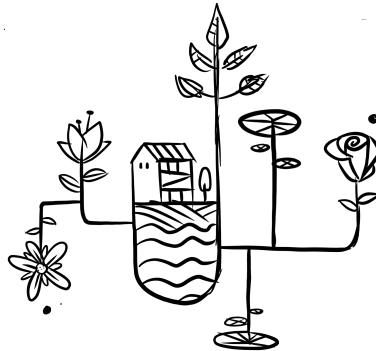


**Communiqué pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt du 01/05/2024
pour l'attribution d'un atelier et logement d'artiste :**

L'ATELIER DE LA FORÊT À GAREIN



1/ Contexte

- Dans le cœur de la forêt Landaise, la commune de Garein, de moins de 500 habitants, souhaite mettre à disposition de professionnels un lieu de vie et de pratique artistique.
- Ce lieu est aussi ouvert aux habitants de la commune, ce qui en fait localement un espace d'échange et de vie culturelle.

2/ Activités et disciplines artistiques envisagées

- Arts visuels,
- Arts Vivants,
- Métiers d'art,
- Pluridisciplinarité, disciplines mixtes.

3/ L'Atelier de la Forêt dans son environnement

C'est un espace issu de la reconversion de grands hangars en bois implantés dans l'ancienne scierie du village. La réhabilitation des bâtiments a permis de préserver l'esprit des lieux. Pour autant un traitement architectural contemporain offre confort et praticité.

L'ancienne friche industrielle devient progressivement le nouveau quartier du petit village de Garein. Une trentaine de logements individuels ou semis collectifs vont y être implantés.

L'atelier est en plein cœur de ce nouveau quartier. Un très grand hangar accueille déjà une agence d'architecture, une plateforme de coworking, une salle d'exposition. Prochainement dans le troisième hangar réhabilité, s'installeront un point santé (kinés et permanence médecins) et une micro-crèche.

Le lieu est attenant au hangar reconverti qui accueille une **agence d'architecture SLK** : <https://slk.archi/> et un espace de coworking. Une synergie artistique sera privilégiée avec l'équipe d'architectes de l'agence.

Une salle d'exposition est disponible à proximité immédiate de l'atelier.

La Forêt d'Art Contemporain <http://www.laforetdartcontemporain.com/>) sera l'interface privilégiée en matière de développement et de programmation sur le territoire en fonction des propositions et demandes du locataire.

Le réseau culturel du **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** est associé au projet.
<https://www.parc-landes-de-gascogne.fr/>.

4/ Description de l'espace

L'Atelier de la Forêt est composé d'un espace de création artistique : l'Atelier, et d'un lieu de vie destiné au professionnel lauréat : le logement.

A savoir :

- Un atelier de 110 m2, pré-équipé des fluides nécessaires : eau, électricité (220 volts / 380 volts), desservi par la fibre haut débit.
- Un grand porche de travail de 90 m2, facilement accessible et de très grande hauteur.
- Un parking véhicules.
- Un appartement neuf T3 équipé et meublé de 66 m2, avec terrasse couverte de 30 m2 et un jardin de 400 m2.
- Deux chambres indépendantes, attenant à l'appartement, de 20 m2 chacune et autonomes (avec douche/ sanitaire), destinées à l'accueil d'assistants, d'apprentis, d'invités...

En annexes :

- Photos
- Plans

5/ Profil des candidats souhaitant postuler et définition de leurs projets professionnels

- Les démarches artistiques visant à des productions ou des interventions développées « outdoor* », seront privilégiées.
- De préférence, il s'agira de projets qui nécessitent de disposer d'un grand atelier.
- Les candidats devront être sensibles à l'implication du tissu local, voire aux projets participatifs.
- Leurs capacités pédagogiques, leur velléité à transmettre, leurs pratiques et savoir-faire, seront appréciées.

6/ Conditions matérielles, financières et juridiques

- Logement neuf meublé (RTE 2020),
- Loyer atelier : 190 € HT mensuel (228 € TTC),
- Loyer logement : 280 € mensuel (éligible aux aides sociales au logement),
- Chambres supplémentaires indépendantes (loyer cas par cas),
- Eau, électricité et chauffage (poêle à granulés) à la charge du locataire,
- Bail précaire de 1 an, renouvelable sur projets,
- La commune n'attribue pas de bourse au candidat, (l'aide financière est apporté par la

mise à disposition des locaux professionnels à prix bas). Au cas par cas, en phase d'installation, la situation des candidats pourra être étudiée pour la mobilisation d'aides spécifiques.

Il est ici précisé que les conditions financières proposées par la commune sont privilégiées afin de permettre une présence artistique enrichissante localement, et des projets partagés. Pour information, la valeur locative de cette ensemble immobilier en conditions marchandes est de plus de 1000€ HT. L'écart entre la valeur locative réelle et le loyer pratiqué, constitue donc l'aide au fonctionnement, diligentée par la commune de Garein.

7/ Copil, Jury et Procédure de sélection du candidat

Le projet de *l'Atelier de la Forêt* est accompagné par un comité de pilotage constitué de 9 membres (COPIL).

Outre le suivi opérationnel, le COPIL a la responsabilité de sélectionner le lauréat.

Il a donc le statut de **jury de sélection**.

En première phase, une présélection de 3 candidats sera opérée sur présentation du dossier de candidature, constitué d'une lettre d'intention argumentée par une note de projet de vie professionnelle dans l'atelier durant maximum 3 ans et d'un portfolio.

Ces dossiers sont à adressés par email à **Atelierdelaforet@lforetdart.com**.

A ces trois candidats présélectionnés seront présentés les lieux, le contexte, lors d'une visite sur site.

Après celle-ci, un délai de trois semaines sera laissé aux candidats présélectionnés pour qu'ils détaillent leurs dossiers.

Le jury se prononcera sur le choix définitif du lauréat, un mois après.

8/ Dossier et pièces à fournir

- La date de publication de l'Appel à Manifestation d'intérêt est **du 01 Mai 2024 au 31 Août 2024**.
- Durant ce délai les candidats adressent leur lettre d'intention, avec une note de projet de vie professionnelle dans l'atelier durant maximum 3 ans (3/4 pages max) et si possible un portfolio succinct de (4/5 pages max).
- Un attestation URSSAF de travailleur indépendant ou un KBIS.
- Pour les demandes de précision, ou de rendez-vous téléphoniques les candidats adresseront une demande à **Atelierdelaforet@lforetdart.com**.

9/ Frais, conseils et assistance aux trois candidats présélectionnés

- Les trois candidats présélectionnés bénéficieront de frais de déplacements pour leur venue sur site,
- Concernant la définition du projet professionnel des trois candidats présélectionnés, ces derniers auront la possibilité d'échanger avec des experts référencés par le COPIL,
- Concernant l'économie de leur projet, l'assistance gratuite d'un conseiller en gestion sera mise à leur disposition.

10/ Calendrier

- Date de diffusion de l'AMI : 01 Mai 2024.
- Date de réception des courriers de candidature avant le 31 Août 2024.
- Analyse des dossiers de candidature en septembre 2024.
- Rendez-vous des trois candidats sélectionnés en octobre 2024.
- Choix du lauréat retenu fin novembre 2024.
- Aménagement dans les locaux possible dès sélection du lauréat.

11/ Contact

Pour toute précision, où rendez-vous téléphonique, un seul contact :

Atelierdelaforet@laforetdart.com

GAREIN
+ + + + +
DÉPARTEMENT DES LANDES

|||||
**LA FORÊT
D'ART
CONTEMPORAIN**

***Outdoor :** Terme anglais signifiant « **extérieur** ». Dans dans le cadre de ce projet « outdoor » désigne le territoire, le paysage, l'environnement, le lieu, son histoire, les gens qui le font vivre, leur imaginaire et leurs projets. Ainsi, le travail de recherche et les productions réalisées ne sont pas forcément à inscrire« dans l'espace public » mais en interaction avec les publics.

Annexe 1: Photos



